

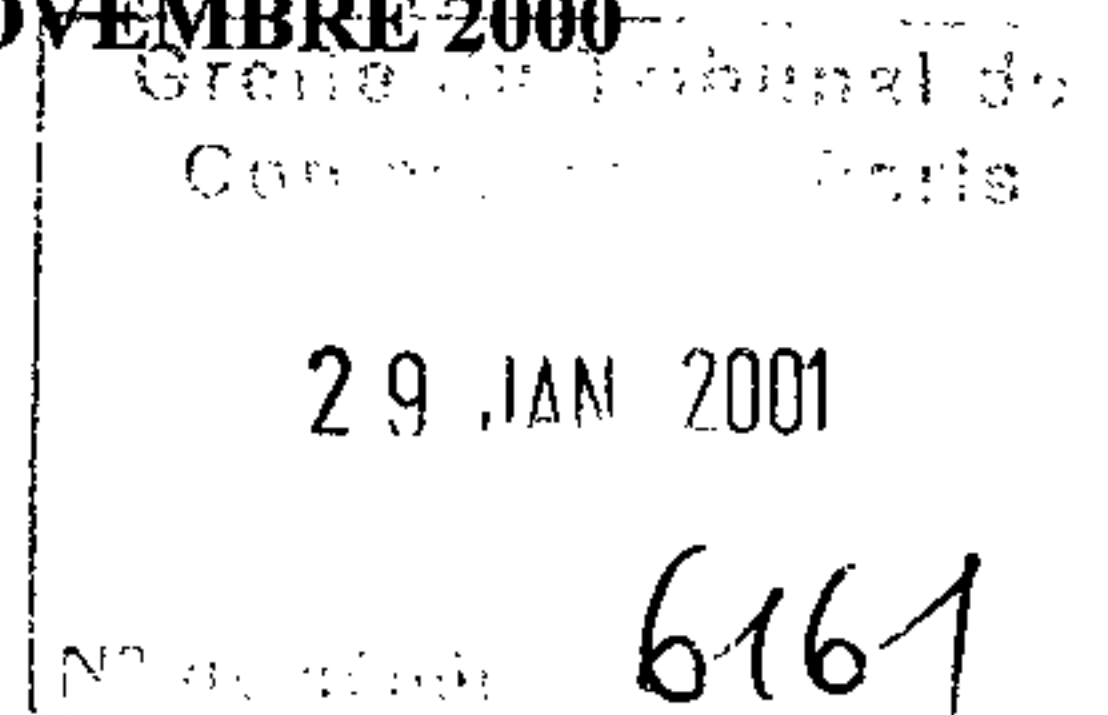
**Société de Développement des Participations Financières
S.D.P.F.**

Société anonyme au capital de 250.000 FF
Siège social : 19 rue de la Baume - 75008 PARIS
RCS PARIS B 379 875 586

001862

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 22 NOVEMBRE 2000**

L'an deux mil,
et le vingt deux novembre,
à quatorze heures,



les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 7 novembre 2000.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Anthony CARLE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Pierre CARLE et Madame Nicole CARLE, deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Valérie CARLE assure le secrétariat de la séance.

La société GEFCON, commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,

- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, la Société GEFCOM, et de l'arrêt d'activité du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Roger LAURENT, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Patrick HAREL, 17 Allée des Genêts , 78280 GUYANCOURT, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire ,
- Monsieur Thierry THIBAUT DE MENONVILLE, 2 rue du Vesinet, 78290 CROISSY SUR SEINE, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 15 heures.

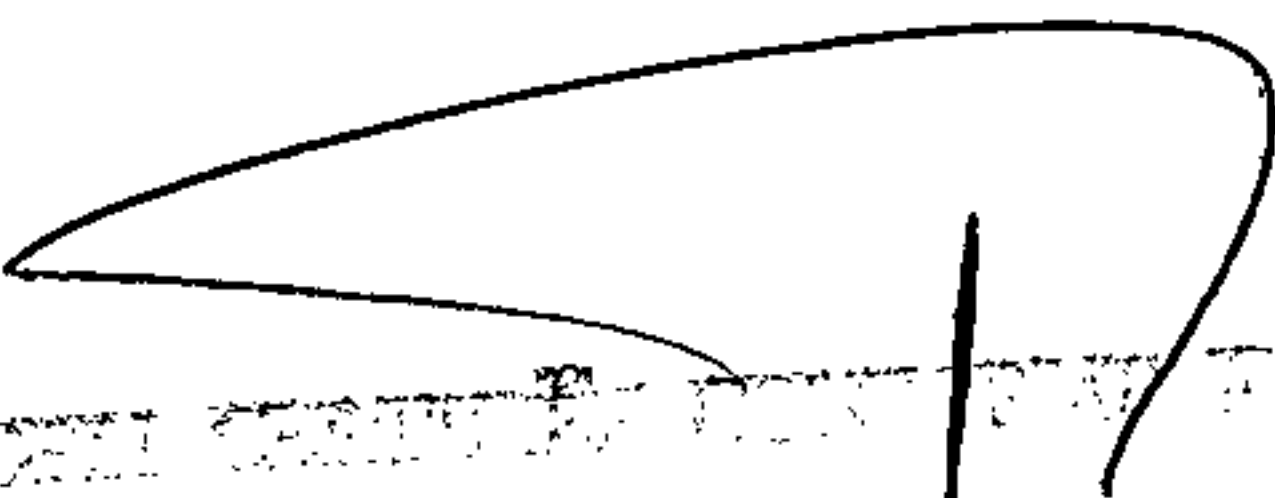
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Anthony CARLE

Le secrétaire
Mademoiselle Valérie CARLE

Les scrutateurs
Pierre CARLE

Nicole CARLE


Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14/05/2015